

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE NO. 67-A
le 25 octobre 1966

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

Texte de la déclaration prononcée le 25 octobre 1966 par le représentant du Canada, M. Paul Beaulieu, à la Commission de politique spéciale sur le rapport du Commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Point 32).

La délégation du Canada a étudié attentivement et avec grand intérêt le rapport du Commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur les activités de l'Office au cours de 1965-1966. A la lumière de ce document, j'aimerais dire que mon gouvernement apprécie la diligence et l'efficacité dont ont fait preuve le Commissaire général et son personnel dans l'exécution de la tâche qui leur a été confiée. Je voudrais également louer la clarté et la pertinence de cette revue annuelle.

Le rapport présenté par M. Michelmores attire l'attention de la Commission politique spéciale sur plusieurs problèmes et difficultés que rencontre l'Office dans ses activités. J'aimerais établir clairement que, dans son examen de ces problèmes, la délégation du Canada base sa position sur deux considérations principales. La première a trait au bien-être des Réfugiés de Palestine qui, après tant d'années, souffrent encore d'un passé sans solution, d'un dénuement présent et d'un avenir toujours incertain. Le souci que le gouvernement canadien porte au bien-être de ces réfugiés s'exprime d'une façon positive par les contributions substantielles qu'il a versées au budget de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies depuis l'origine de l'Office. Je ne dois pas non plus passer sous silence le rôle qu'ont joué les organisations privées au Canada en contribuant, par leurs dons à l'Office, à alléger le sort des réfugiés.

La deuxième considération est notre souci de la paix et de la sécurité au Proche-Orient. Nous sommes convaincus que l'Office de Secours et de Travaux a un rôle important à jouer à cet égard. Le